

Document

Charte Bientraitance Résidence « Le Lac »

Réf : DO-FA-003 Version : 1

Date: 16/09/2014 Mise à jour: aucune

Pages: 2

<u>Ie m'engage à respecter les principes de la présente charte dans les limites liées aux contraintes de la vie en collectivité:</u>

1) Le respect:

- Je ne réponds pas à la place du résident et je ne décide pas pour lui Exemple : lorsque je suis dans la chambre et que l'on frappe, je ne réponds pas à la place du résident

Je respecte les envies du résident concernant ses habitudes et son rythme de vie ainsi que son projet individualisé

Exemple : habitudes alimentaires et apparence physique repas servi en chambre (au vu des besoins), concilier toutes les activités selon la priorité du résident (gym douce et coiffeur)

- Je respecte le choix religieux ou politique du résident Exemple : liberté de la décoration de la chambre (objets de cultes), information des différents représentants de cultes, respect des choix alimentaires et refus de soins liés au sexe du soignant

- Je sais entendre les refus du résident et je les accepte Exemple : douches ou soins

2) <u>La dignité</u>:

- Je ne néglige pas le résident durant les actes de la vie quotidienne Exemple : Je l'inclue dans les conversations, je ne dépose pas les changes (de façon apparente) dans la chambre du résident
- Je considère le résident en tenant compte de son vécu et je ne l'infantilise pas Exemple : ne pas donner de surnoms
- Je vouvoie le résident et je l'appelle Monsieur ou Madame y compris lorsque j'en parle avec mes collègues
- Je suis vigilant sur le vocabulaire employé avec le résident ou pour parler de lui et j'inclue le résident dans mes conversations

Exemple : éviter le « on » pour parler au résident, éviter de parler à la troisième personne devant lui, éviter de dire « j'ai fait Mr X », ne pas employer le mot « couche »

3) La douleur

- J'écoute et je prends en compte la douleur physique et psychique du résident Exemple : signaler aux professionnels compétents

4) Accompagnement en fin de vie:

- J'accompagne le résident jusqu'à la fin avec dignité en respectant ses dernières volontés

5) L'intimité:

- Je respecte toute intimité du résident y compris sexuelle
- Je n'entre dans la chambre qu'après avoir frappé et avoir attendu la réponse du résident
- Je ferme la porte de la chambre pendant les soins et j'accroche la pancarte « soins en cours »
- Je couvre le résident durant les soins
- Je n'entre pas dans la chambre du résident en son absence sauf autorisation express Exemple : ne pas déposer de courrier, linge ou faire visiter la chambre

6) Le droit à l'autonomie

- Je favorise l'autonomie du résident Exemple : ne pas faire à la place du résident
- Je laisse la liberté d'aller et venir au résident sauf si son état de santé ou sa pathologie le contre-indique (sécurisation des sorties pour les personnes désorientées) Exemple : contentions limitées, libertés de partir en vacances, courses et promenades extérieures

7) <u>La Vie sociale</u>

- Je ne prends pas la place de la famille auprès du résident
- Je m'engage à préserver la continuité des liens sociaux et affectifs Exemple : possibilité de venir en visite à tout moment (avec ou sans son animal de compagnie)

8) Le droit à l'information

- Je mets tout en œuvre pour que le résident est accès à toute information qui le concerne (médicale, administrative, civique...)
- J'informe le résident sur toutes les prestations ou services qui lui sont proposés Exemple : choix des intervenants extérieurs, tous les actes quotidiens (toilettes, douches, animations...)

9) Le secret professionnel:

- Je ne divulgue pas d'informations concernant le résident à l'extérieur ni à l'intérieur de l'établissement et je respecte la confidentialité des propos qui me sont confiés Exemple : réseaux sociaux et dans les couloirs de l'établissement, ne pas divulguer l'histoire de vie du résident

10) La Bientraitance:

- Je signale tout fait de maltraitance dont j'aurais connaissance Exemple : violences physiques, psychiques, financières, médicamenteuses, passive, actives, privations et violations de droits

Cette charte ne peut s'appliquer que dans un respect mutuel entre toutes les personnes se côtoyant à la maison de retraite : personnel, résidents, familles, bénévoles, intervenants extérieurs...

	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Nom:	TURPEAU Danick	MORIN Gaëtane	BENOIT Christophe
	1	BLAIS Léonie	
Fonction:	Cadre de santé	Référentes Bientraitance	Directeur
	1	7	400
Visa:	6	The state of the s	